

# **Economie : travailler et développer l'emploi en Anjou Loir et Sarthe**

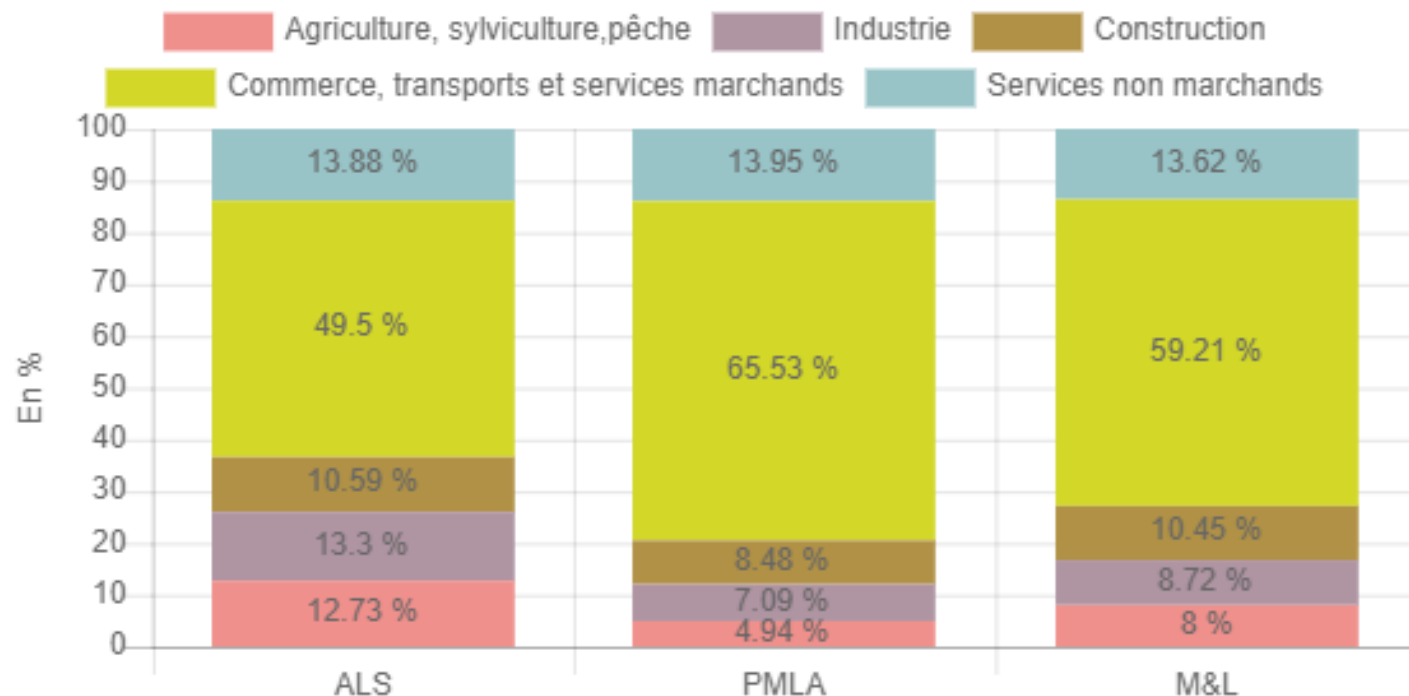
**Réunion publique du 10 mars 2022  
Seiches-sur-le-Loir**

## **Contextualisation : s'informer pour débattre**

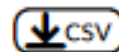
**Les éléments de diagnostic recensés par l'Agence  
d'Urbanisme de la Région Angevine**

# A l'échelle du territoire, une stabilité du nombre d'emplois

## RÉPARTITION SECTORIELLE DES ÉTABLISSEMENTS ?



Source : Insee, Flores au 31/12/2018



- ❖ Emploi au lieu de travail 2018 : 8 867 emplois sur le territoire
- ❖ En comparaison à d'autres territoires, une présence plus importante des secteurs industriels et agricoles

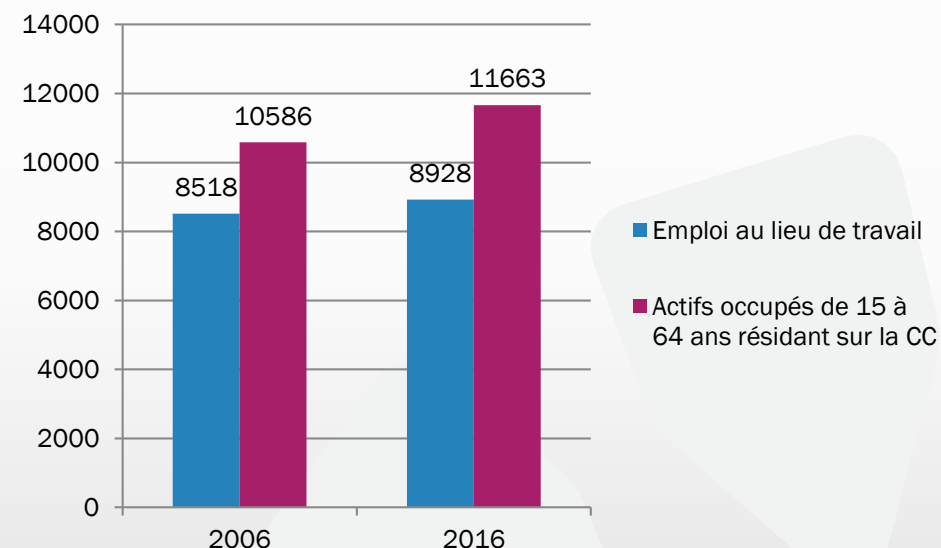
# Un territoire qui se résidentialise

❖ Augmentation plus significative du nombre d'actifs occupés résidant sur ALS que du nombre d'emplois

❖ Entre 2006 et 2016 :

- +400 emplois
- +1000 actifs occupés

→ L'indicateur de concentration d'emploi baisse (de 80 à 75%)



\*Indicateur de concentration d'emploi : nombre d'emplois au lieu de travail (dans la commune) / actifs occupés résidant dans la commune

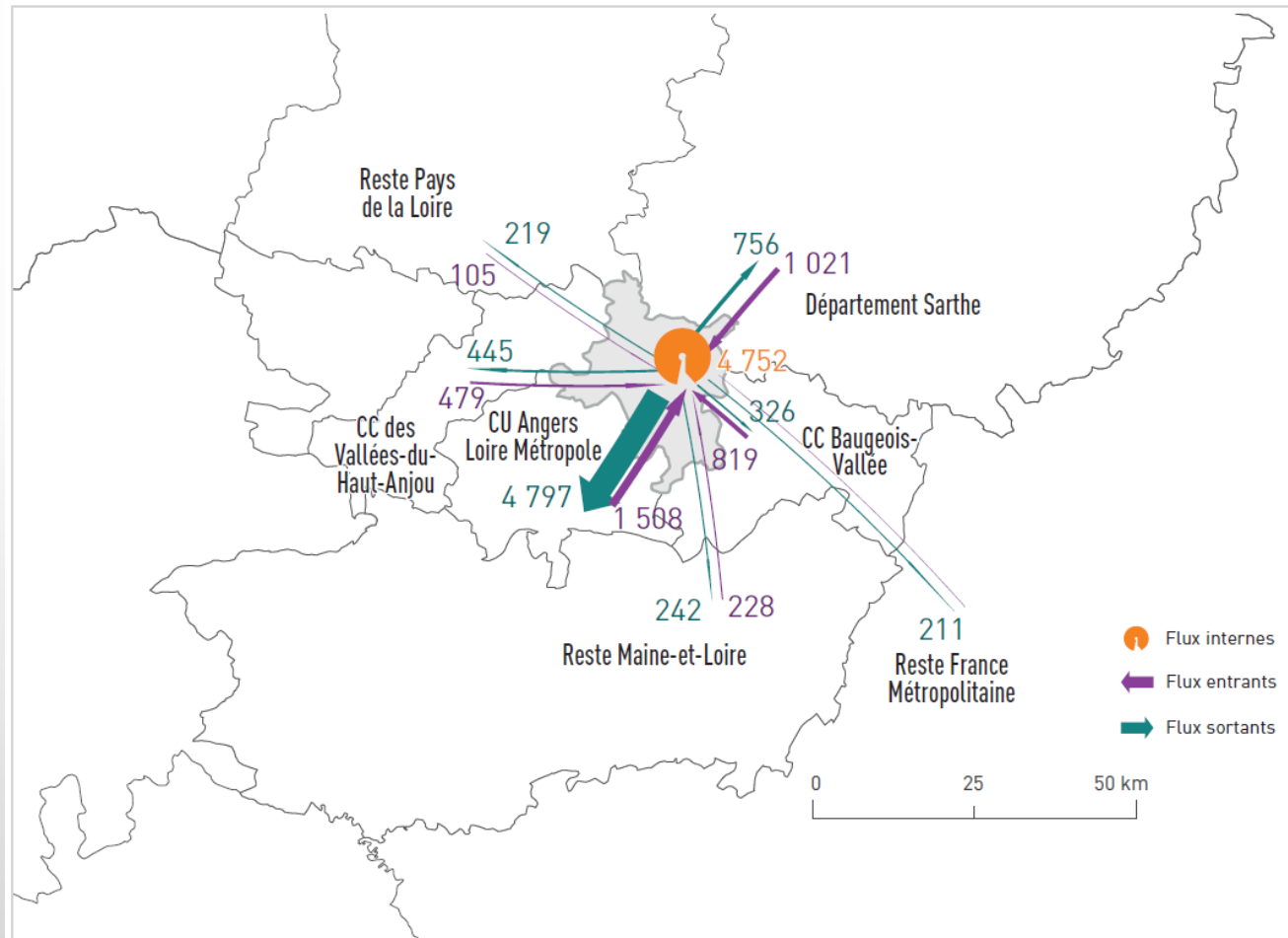
# Des interdépendances avec les territoires voisins en matière d'emplois

## ❖ Sur les plus de 11 000 actifs résidant sur une commune d'ALS :

- 42% travaillent sur une commune d'ALS (environ 4800 personnes)
- 40% travaillent sur Angers Loire Métropole (environ 4600 personnes)
- 7% travaillent en Sarthe (principalement la Flèche-Sablé, environ 750 personnes)
- 4% travaillent sur les Vallées du Haut-Anjou (environ 450)
- 3% travaillent sur Baugeois-Vallée (environ 330)

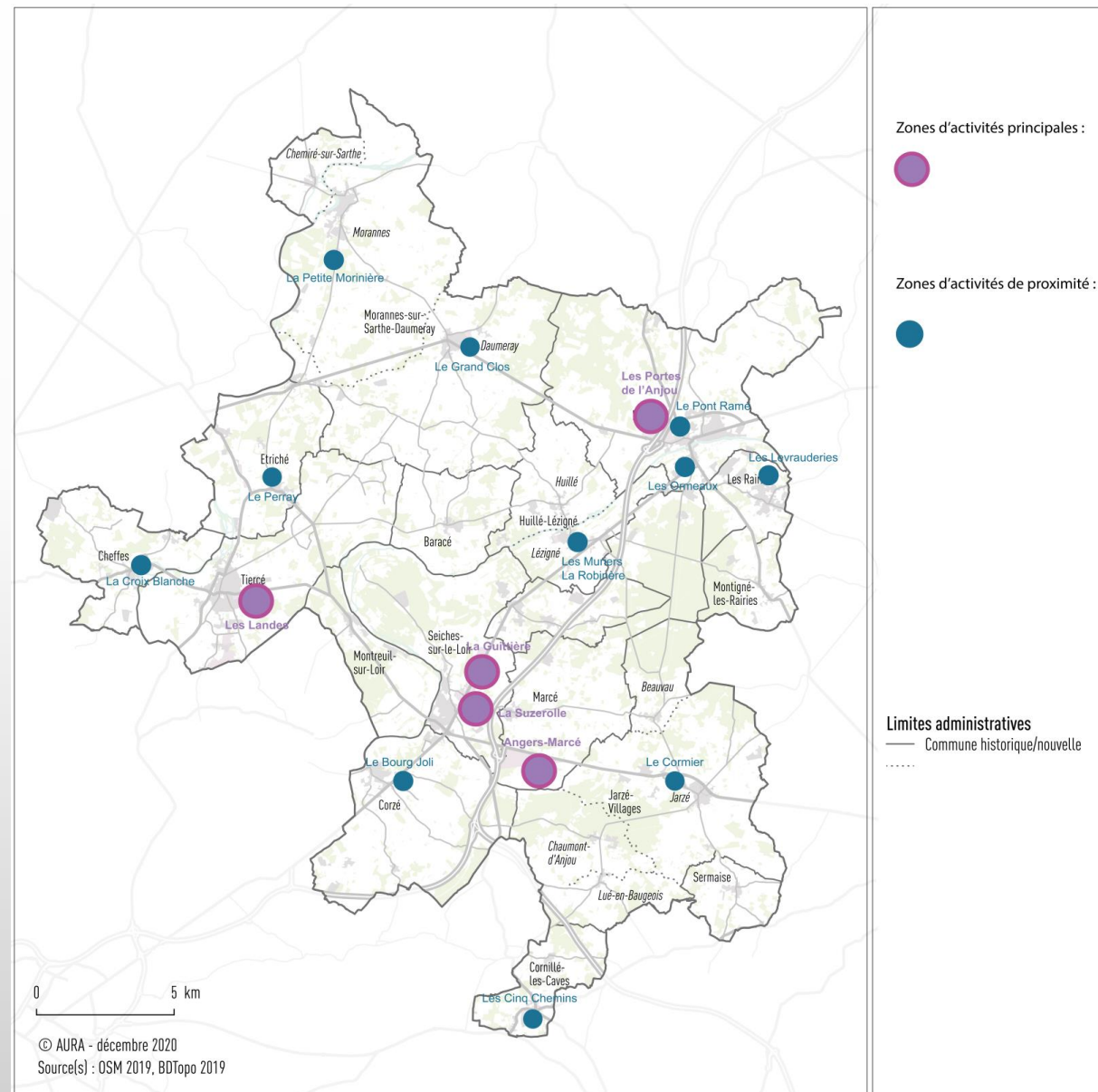
→ Environ la moitié des emplois de la CC sont pourvus par des résidents de la CC

### MIGRATIONS QUOTIDIENNES : PRINCIPAUX FLUX DOMICILE-TRAVAIL (ÉCHELLE INTERCOMMUNALE)



# Une distinction à effectuer entre les zones « principales », et les zones « de proximité »

- Des zones principales à développer de manière prioritaire sur les points les plus accessibles du territoire (Seiches, Durtal), et dans une moindre mesure au niveau du pôle de Tiercé (accessibilité moins bonne)
- Des zones de proximité qui doivent continuer à jouer leur rôle, principalement dans les communes « pôles de proximité » qui présentent un potentiel de développement



# 60% de l'emploi localisé en dehors des espaces d'activités dédiés (Zones d'activités), principalement dans les centres-bourgs

- Environ 3500 emplois au sein des ZAE
- Environ 5500 emplois « dans le diffus » : centres-bourgs, exploitations agricoles, entreprises isolées ...



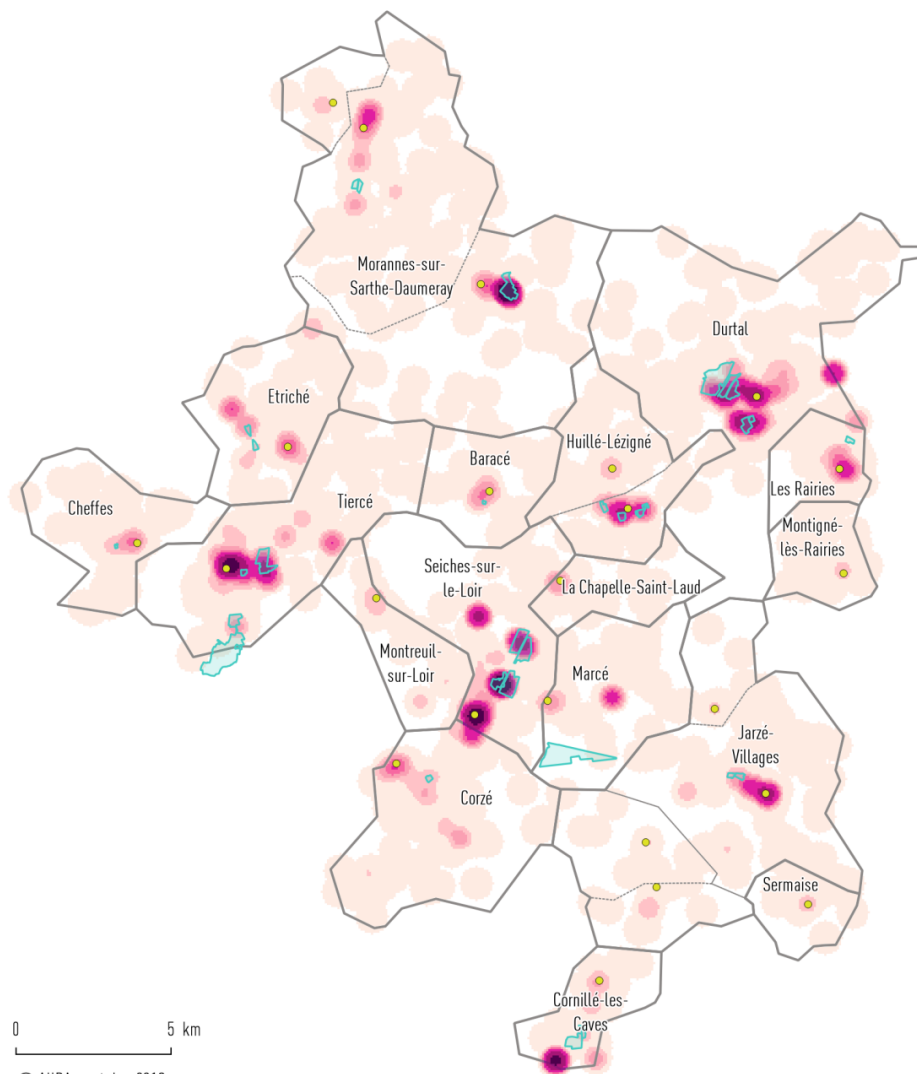
Centre-bourg de Tiercé

≈ 600 emplois



Blaisonnière / Suzerolles  
Seiches

## Concentration de l'emploi



### Densité d'emplois



● Mairie  
□ Zone d'activités

### Limites administratives

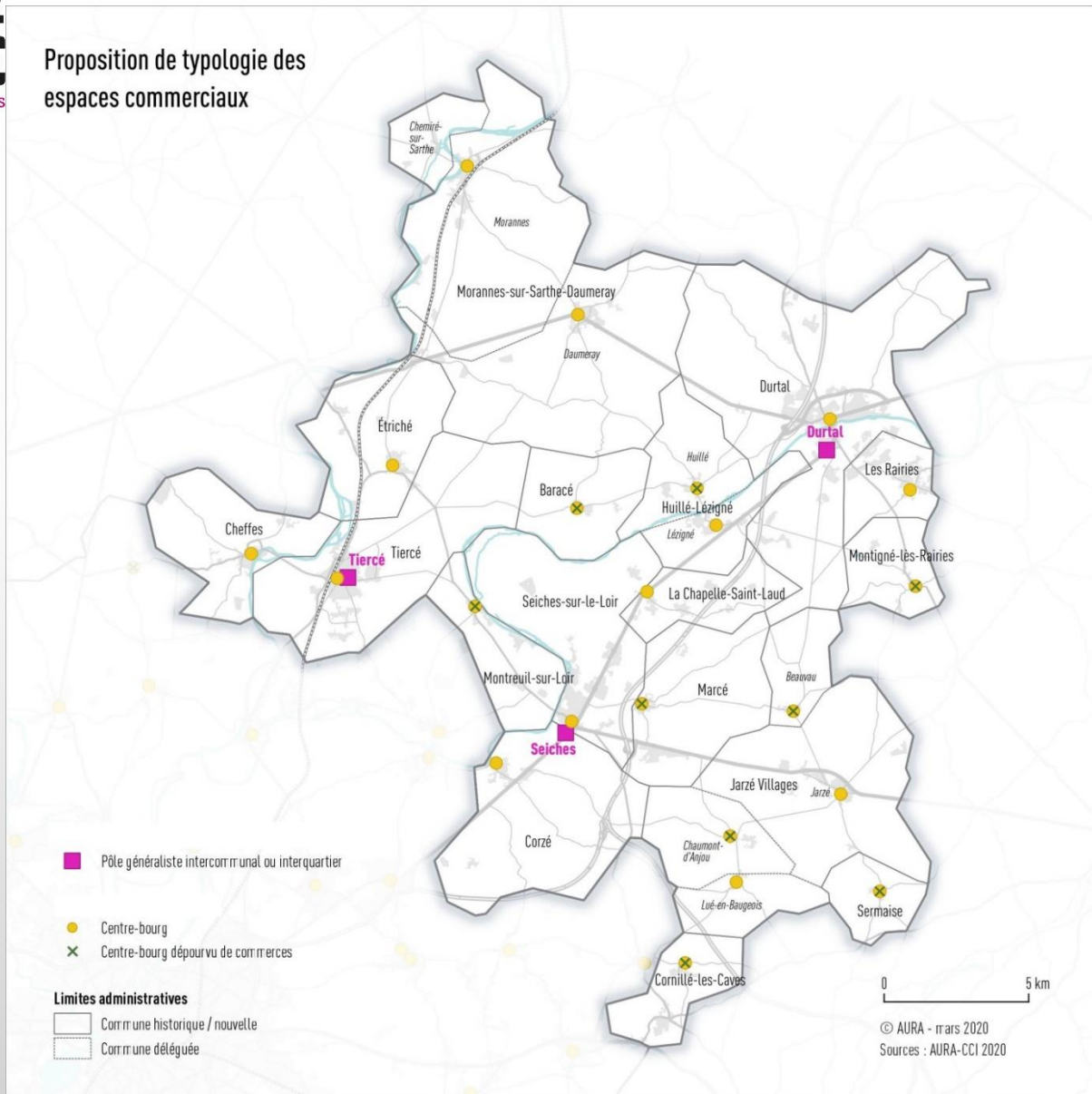
□ Commune historique / nouvelle  
□ Commune déléguée

0 5 km

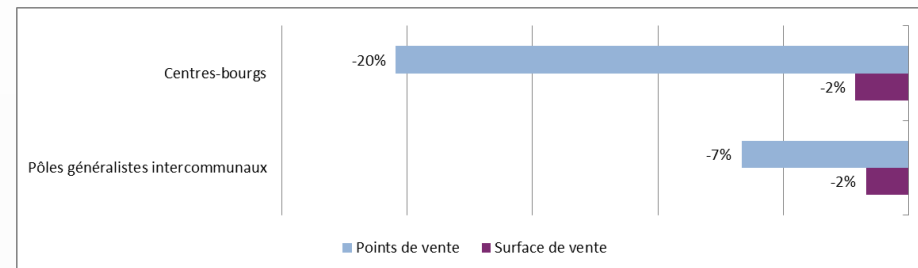
© AURA - octobre 2019  
Sources : Diane+ 2018 ; Sirene 2018

# Une offre commerciale concentrée sur les polarités

Proposition de typologie des espaces commerciaux



Evolutions 2010-2019 du nombre de points de vente et de la surface de vente par type de périmètre commercial



source : CCI49 / traitement Aura

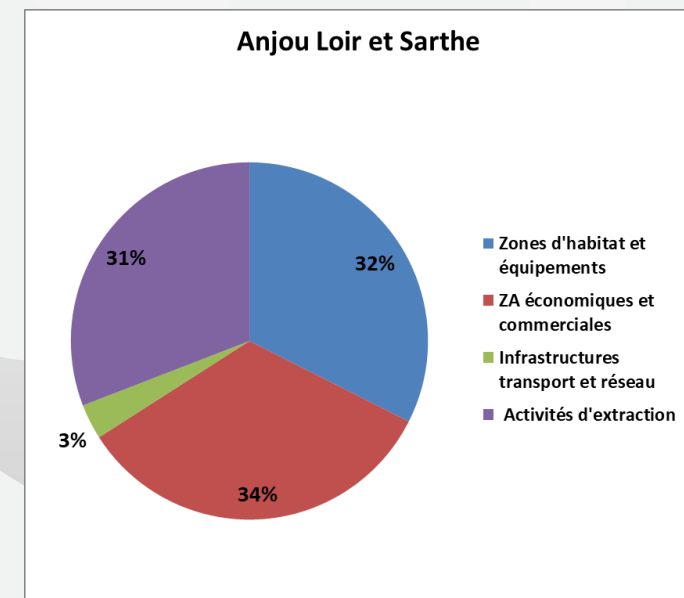
- Peu d'évolutions concernant l'offre des Grandes et Moyennes Surfaces sur Anjou Loir et Sarthe. 1 fermeture de magasin sur la zone de Durtal explique la légère baisse
- La perte (en nombre de points de vente) est beaucoup plus marquée dans les centres-bourgs
- Le projet commercial de l'Aurore en cours de définition



# La consommation foncière liée aux activités économiques du territoire

- Sur la période 2008-2016 : 64 ha de terres agricoles et naturelles « consommées » pour réaliser des zones d'activités économiques (une période marquée par de grands projets)
- Sur la période 2008-2016 : 59 ha de terres agricoles et naturelles « consommées » pour aménager des carrières, source de matériaux de construction pour le grand territoire
- La loi impose une réduction de moitié de la consommation foncière pour les 10 prochaines années et à 2050 : le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) => un enjeu majeur pour le territoire

Consommation d'espaces NAF	ALS	
	Totale sur 8 ans (en ha)	Annuelle (en ha)
<b>Types de zones urbanisées (sens large) en 2016</b>		
Zones d'habitat et équipements	62,29	7,82
ZA économiques et commerciales	64,31	8,04
Infrastructures transport et réseau	6,12	0,76
Activités d'extraction	59,29	7,41
<b>Total</b>	<b>192,01</b>	<b>24,03</b>
Bâtiments et espaces artificialisés agricoles	12,97	1,62



# Les problématiques identifiées par les élus de la CCALS

- 1) **Comment concilier accueil d'entreprises, vitalité des centres-bourgs et réduction de l'urbanisation ?**
- 2) **Développement des activités tertiaires : de quelles activités parle-t-on ? Quelle place pour demain ?**
- 3) **Quel positionnement et stratégie face à la concurrence territoriale pour qu'ALS soit identifié comme un territoire attractif et économiquement dynamique ?**
- 4) **Comment intégrer les nouvelles pratiques professionnelles dans les politiques d'aménagement et de développement du territoire ?**
- 5) **Comment favoriser l'accès à l'emploi sur le territoire ?**

# **Contribution** : Une animation inspirée du fish bowl, pour faire émerger les idées des participants et les transformer en propositions concrètes

La parole se prend au centre du cercle. Tout le monde est invité à partager son expérience, sa vision, sa réflexion...



## Thème 1 : Comment concilier accueil d'entreprises, vitalité des centres-bourgs et **réduction de l'urbanisation** ?

Enjeux présentés par Christopher Rutherford, Agence d'Urbanisme de la Région Angevine et Olivier Cailleau, Vice-président délégué à l'économie :

- Sur la période passée : 8 hectares par an empiétés sur les espaces naturels, pour créer des zones économiques. Or, obligation aujourd'hui de diviser par deux : pour les 10 prochaines années fourchette maximum de 40 ha.
- Ne pas réduire l'accueil d'entreprises au développement des zones d'activités économiques : 40% des emplois localisés en ALS sont en ZA/ZI, 60% sont en centres-bourgs, fermes... diffus sur le territoire
- La fonction commerciale des centres-bourgs a diminué : - 20% de cellules commerciales dans les bourgs par rapport à il y a 10 ans
- La croissance du territoire est essentiellement endogène : ces dernières années, les développements reposaient sur les entreprises déjà installées. Aujourd'hui, de nouvelles venues et la question se pose : Faut-il faire des choix d'installation d'entreprises ?



# Contribution : Vos propositions

## Thème 1 : Comment concilier accueil d'entreprises, vitalité des centres-bourgs et réduction de l'urbanisation ?

Témoignage : les artisans ont des difficultés à trouver un **local sur le territoire** : il y a de grands locaux mais non adaptés aux petites structures économiques.

Proposition : les représentants de l'association des commerçants et artisans de Seiches pourraient être associés à une réflexion afin que les commerçants ne s'éloignent pas : il y avait de la place dans le centre ville mais des locaux commerciaux ont été transformés en habitation.

Avis : la vente, en local, de **produits agricoles** permettrait de dynamiser les centre-bourgs mais aujourd'hui les agriculteurs ont besoin d'être encouragés (pour l'installation et la formation) : l'agriculture ne peut pas être durable si trop peu d'exploitants.

Proposition : **Mutualiser les usages des entreprises** (services connexes, espaces communs comme les vestiaires) permettrait d'accueillir plus d'activités tout en préservant l'espace, en tout cas dans les ZA/ZI.

Mais le développement des zones ne va pas dans le sens de la vitalité des centre-bourgs. Le tiers-lieux de Durtal illustre cette problématique : pôle attractif mais éloigné du centre-bourg.

Question : quel **avenir pour les bâtiments agricoles** qui sont en zone A mais ne répondent plus aux besoins agricoles. Ces bâtiments sont convertis (vendus ou loués) pour des activités non agricoles. Cela répond peut-être aux besoins des artisans mais cela gêne le développement agricole. Les exploitants font une plus-value en changeant l'usage des bâtis zone A. Quels moyens les collectivités ont-elles ? Si les bâtiments ne servent pas, faut-il saisir l'opportunité de les transmettre aux artisans, puisque foncier plus rare ?

Question : Puisque les **commerces disparaissent dans les centre-bourgs** : est-

ce aux communes de racheter les murs ? Quid des grandes surfaces, en zone commerciale et non en bourg ? Les rues commerçantes « meurent ». Autre raison à la disparition des commerces : le peu de rentabilité. Cela semble plus pertinent de s'installer à proximité d'une grande surface commerciale. Problématique également du stationnement.

Avis : ne pas s'obstiner à refaire les centre-villes mais agrémenter et donner un autre usage aux centre-bourgs et laisser les entreprises s'installer à l'extérieur (elles font vivre le territoire et c'est déjà une plus-value).

Proposition : Réfléchir à créer des **ceintures maraichères** face à un avenir incertain, quand on sait que les fondamentaux demeurent de nourrir la population. Peut-être un devoir politique et citoyen d'encourager les petits maraichers, de planter des fruitiers et de nourrir les citoyens avec des produits de qualité.

Il y a de la place en Bourgogne pour installer des entreprises (locaux et terres disponibles) !

Avis : Trouver l'équilibre entre préserver les espaces agricoles et accueillir des activités, tout en développant **les cœurs de bourg qui sont des lieux de vie**. La mutualisation est une alternative positive, même si pas toujours évident. Besoin de préserver les pas de porte.

Témoignage : la mutualisation ne se prête pas à toutes les entreprises, il faut se regrouper en fonction des usages. Exemple de l'entreprise Wienerberger (fabriquetterie) qui accueille une structure de réparation de palettes et pourrait en accueillir d'autres.

# Contribution

## Thème 2 : Développement des **activités tertiaires** : de quelles activités parle-t-on ? Quelle place pour demain ?

Enjeux présentés par Christopher Rutherford, Agence d'Urbanisme de la Région Angevine et Olivier Cailleau, Vice-président délégué à l'économie :

- Les activités primaires produisent un bien, les activités secondaires transforment, les activités tertiaires rendent un service marchand ou non (santé, commerces, soin, conseil, numérique...).
- La part des emplois tertiaires est de plus en plus importante (60% en ALS) comme partout en France. De quoi a-t-on besoin pour développer l'emploi tertiaire ou l'accueillir ?
- La stratégie de développement du tertiaire est-elle la même que pour l'industriel ? A une époque, toute entreprise avait sa place en zone d'activité (dentiste, notaire...). C'est plus simple pour l'entrepreneur : pas de contrainte de réhabilitation, facilité de stationnement pour la clientèle...
- La consommation évolue (e-commerce aujourd'hui). Difficile pour une cellule commerciale seule de s'installer en centre-bourg mais la diversité des activités tertiaires permettrait de revitaliser les centre-bourgs.



# Contribution : Vos propositions

## Thème 2 : Développement des **activités tertiaires** : de quelles activités parle-t-on ? Quelle place pour demain ?

Avis : développer le tertiaire en zones d'activité économique serait contraire aux envies de mobilités exprimées le 8 mars : services accessibles à pied, avoir des zones d'habitation vivantes...

L'installation en **centre-bourg** est certainement plus contrainte mais il faut sans doute inciter les entrepreneurs à s'installer en centre-bourg. Au risque de les perdre ?

Avis : A-t-on vraiment le choix ? L'avenir c'est de moins utiliser la voiture, donc il faut accompagner ce mouvement et **garantir une attractivité des bourgs** (rassemblement de plusieurs services). Réserver les terrains hors bourg pour les entreprises dangereuses (avec plan de prévention des risques) et les entreprises à flux de poids lourds.

Proposition : si une commune ne peut pas offrir un local, c'est peut-être possible à **l'échelle communautaire**.

Il semblerait pertinent de sectoriser et guider les installations d'entreprises : réserver les terrains à particularités aux entreprises qui en auront le besoin.

Témoignage : projet du « lieu bêta » à Durtal : incubateur, échanges, relations. Ce type d'espace est à multiplier car on ne fait pas 20km pour se rendre dans un **tiers-lieux**. Important de trouver des solutions pour demain : que toutes les solutions préparent les métiers de demain. Développer le tertiaire ce n'est pas que le commerce.

Proposition : Que les élus aillent à la **rencontre des acteurs économiques** (petits déjeuners organisés par les réseaux pro).

Proposition: compromis pour répartir les entreprises : **identifier des locaux** et

les rendre compatibles avec les besoins de l'ère du numérique (internet...), facilitant la mutualisation des espaces... et les proposer au développement du tertiaire.

Avis : avant dans les bourgs, on trouvait des commerçants et artisans. Faire revenir des activités tertiaires, **diversifier les centre-bourgs** et redynamiser les centre-bourgs

Proposition : faire du **lien entre habitat et emploi** : question de la priorité et de l'accessibilité logement aux personnes qui travaillent sur le territoire. Cela limiterait les flux de voiture et redynamiserait les bourgs. Les commerçants vont revenir.

Des choix personnels et des dynamiques achat/vente privées : compliqué de prioriser une personne en particulier.

Question : problématique de la **concurrence entre les commerçants de bouche et les drive** (machines à pain...). En parallèle, les jeunes ménages semblent désertier les commerçants locaux. Que veulent les habitants ?

Témoignages : exemple de la commune d'Ombrée d'Anjou : depuis 2014, le centre-bourg se développe avec une **action volontariste de la commune**. La commune rachète les pas de porte et les restaure pour attirer des commerces. A faire en partenariat (financement important). Ça marche !

Exemple de **l'étude de marché** réalisée par la chambre d'agriculture dans le cadre du projet Mangeons local. La Chambre d'agriculture a organisé des rencontres professionnelles pendant 2 ans. Ce qui a conduit à la mutualisation de ressources, à un catalogue, à la création de locaux (dont un à Durtal)...

# Contribution : Vos propositions

## Thème 3 : Quel positionnement et stratégie face à la concurrence territoriale pour qu'ALS soit identifié comme un territoire attractif et économiquement dynamique ?

Enjeux présentés par Christopher Rutherford, Agence d'Urbanisme de la Région Angevine et Olivier Cailleau, Vice-président délégué à l'économie :

- Qu'est-ce que la **concurrence territoriale** ? Penser que des territoires voisins accueillent des activités qui sont susceptibles de s'implanter en ALS ?
- Qu'est-ce que l'**attractivité** ? ALS est plutôt un territoire attractif de nouveaux habitants tous les ans, pas de perte d'emploi. Mais qu'est-ce qui fait cette attractivité ? Desserrement de l'agglomération angevine, attire des personnes qui y résident, dynamique économique... Sur ce dernier point, besoin de définir une stratégie (accueillir les grandes entreprises et/ou soutenir les petits artisans ?)
- Globalement, **plus de nouveaux actifs (habitants) que de nouveaux emplois créés** (donc + de monde sur les routes).
- 220 créations d'établissement en ALS en 2020, dont 62% de micro-entreprises -> **invisibilité des emplois** pour la collectivité
- Aujourd'hui, sollicitation pour de l'implantation d'entreprises de logistique. Quel arbitrage ? Que mettre en avant pour continuer à être un territoire attractif ?





# Contribution : Vos propositions

## Thème 3 : Quel positionnement et stratégie face à la concurrence territoriale pour qu'ALS soit identifié comme un territoire attractif et économiquement dynamique ?

Témoignage : problématique des TPE : elles sont nombreuses mais **invisibles** et du coup pas d'aide.

Par ailleurs des aberrations dans la pratique économique. Proposition de s'inspirer de la culture d'entreprise de Hollande -> mutualisation : le camion ne part que quand il est plein, et ne revient pas à vide.

Témoignage : l'**axe routier Paris/Nantes** est un élément d'attractivité.

Avis : les chaînes logistiques sont de plus en plus longues, mais ce n'est pas l'avenir. Il faut les raccourcir. Ce sont **les petites entreprises et les artisans qui ont de l'avenir**, qui sont viables dans le temps, plutôt que les grands groupes (industrie lourde et de process).

Avis : Questionner l'attractivité c'est se demander : quel emploi veut-on créer ? Ce qui compte c'est le **bien être au travail**. Est-ce que la question de concurrence et d'attractivité est toujours pertinente aujourd'hui ? La nouvelle stratégie ne serait-elle pas de **voir petit, local, de nous à nous** : rendre la proximité positive et saine pour tout le monde.

Proposition : actuellement, très difficile d'embaucher pour les artisans. Les entreprises devraient accueillir des apprentis pour trouver/former des salariés... La collectivité peut être aidante -> faire

un **centre d'apprentissage pour former les jeunes aux métiers de l'artisanat** (existe pour l'agriculture à Marcé) + garantir le logement des apprentis.

Avis : La société arrive au bout de l'individualisme. Les demandeurs d'emploi sont invisibles (ils n'accèdent plus à leurs droits car ils ont quitté les réseaux), les micro-entrepreneurs sont invisibles => Jusqu'où allons-nous dans cette logique de l'isolement ? Besoin de faire du lien entre employeurs et employés. **Besoin de recréer du réseau**. Même si le demandeur d'emploi n'est pas rendu à l'étape de travailler, des choses se passent lorsqu'il rencontre un employeur. Ces actions de la CCALS sont positives.

Comment on refait société ? **Articuler habitat, emploi, loisirs...** tout est systémique dans les 5 réunions publiques. Appliquer la notion de circuits courts à tous les secteurs de vie.

Proposition : S'inspirer de l'association l'outil en main dont les bénévoles coachent des jeunes pour leur apprendre à manier des outils (scier, souder...) et **soutenir les initiatives**.

Question : **Territoire zéro chômeur** : quand est ce qu'on l'expérimente ici en ALS ?

# Contribution

## Thème 4 : Comment intégrer les nouvelles pratiques professionnelles dans les **politiques d'aménagement et de développement du territoire ?**

Enjeux présentés par Christopher Rutherford, Agence d'Urbanisme de la Région Angevine et Olivier Cailleau, Vice-président délégué à l'économie :



- Les nouvelles pratiques sont : développement massif de la **micro-entreprise + télétravail** -> impact sur la relation au territoire. Les données statistiques n'existent pas aujourd'hui.
- Expérimentation avec le **tiers-lieux** « lieu bêta » : à l'origine, seulement 4 personnes intéressées. Mais après un an, 20 usagers. Ne pas sous-estimer les besoins –qui existent sur toutes les polarités du territoire-, il y a un attrait pour ces nouvelles pratiques même en territoire rural. Cependant impossible à évaluer sans créer l'outil/le lieu, donc risque politique
- Comment intégrer ce phénomène dans les **politiques d'aménagement** : des habitats plus grands (pour intégrer une pièce de télétravail) ? des lieux de coworking à proximité de la maison ? Des aménagements routiers ? A priori les déplacements ne se réduisent pas
- Autre pratique qui arrivera : les dark stores (supermarchés sans clients), proches de l'uberisation. Quelle anticipation ?

# Contribution : Vos propositions

## Thème 4 : Comment intégrer les nouvelles pratiques professionnelles dans les politiques d'aménagement et de développement du territoire ?

Proposition : l'INSEE ne recensant pas encore les télétravailleurs, recourir à un étudiant stagiaire pour recenser les personnes qui travaillent de chez elles.

Proposition d'aménagement : le déploiement de la fibre pour les stages et métiers en télétravail. Avec un bémol : est-ce vraiment de meilleure qualité que l'internet actuel ?

Avis : l'uberisation n'est pas un projet d'espoir. Qu'en pensent les citoyens ? Mots « croissance », « attractivité »... quelle signification ? Faut-il s'adapter aux nouvelles pratiques ou s'engager dans une démarche de ré-enjolivement de la société ?

Témoignage : Quel lien social lorsqu'on travaille à la maison ? Quel intérêt à ramener le travail à la maison ? S'il faut développer le télétravail plutôt dans un lieu neutre et partagé, en centre-bourg, à proximité du domicile.

-> Equilibre à trouver entre avoir des lieux vivants et des lieux de proximité : ne pas « tomber » dans de la location de bureaux.

Question : comment intégrer les nouvelles pratiques professionnelles avec les enjeux écologiques ? numérique = gros bilan carbone.

Echanges autour de la sensibilisation de tous par la fresque du climat.

Prévision : 25% de reconversion professionnelle en 2022. Important de poursuivre le débat.

Idée : ne faut-il pas dans chaque nouveau lotissement envisager un lieu de mutualisation/ de centralité + réflexion autour de l'habitat partagé/collectif ?

Avis : dans le milieu agricole : de moins en moins de personnes par surface. 5 à 10 ans à venir sont un moment charnière du fait du départ en retraite des exploitants.

Les jeunes des années 2000 s'orientent vers l'artisanat et l'agriculture. Ils souhaitent trouver du travail qui fait sens.

Proposition : développer la formation agricole.

Témoignage : Solipass travaille avec les entreprises du bâtiment pour répondre ensemble à des marchés publics. Objectifs : créer des bâtiments autrement, avec des matériaux biosourcés, pour plus d'usages partagés dans les quartiers, entre l'habitat et les services... On peut développer l'activité et aller dans le sens de la transition écologique.

Enjeux présentés par Christopher Rutherford, Agence d'Urbanisme de la Région Angevine et Olivier Cailleau, Vice-président délégué à l'économie :

- Aborder la question de la **formation** : créer des partenariats pour proposer des formations adaptées à la typologie de l'emploi local
- Aborder aussi la question de la **mobilité** : la distance parcourue domicile/emploi est de plus en plus importante.
- 4 bassins d'emploi significatifs en ALS. De nombreux **employeurs qui n'arrivent pas à recruter** : enjeu très complexe. Plusieurs actions sont menées (forum de l'emploi, actions Solipass...) mais cela ne répond pas aux besoins des recruteurs. Comment articuler accueil des entreprises et emploi ?
- Préoccupation : **53% de la population ALS vit avec moins de 20 000€/an/foyer**. Souhait de donner de l'emploi et des perspectives.



# Contribution : Vos propositions

## Thème 5 : Comment favoriser l'accès à l'emploi sur le territoire ?

Témoignage : problématique de la **mobilité pour rejoindre les industries**, notamment celles qui sont organisées en 2x8 : trop de frais pour venir. Pas possible de faire des bus. Aucune entreprise ne commence à la même heure. Personne ne reste, il n'y a que des intérimaires. Est-ce que toutes les entreprises pourraient commencer à la même heure ? Et faire des navettes ?

Témoignages : Recrutement possible sans formation dans plusieurs entreprises. Beaucoup de **turn-over**, même pour des fonctions sans qualification. Aujourd'hui, le marché de l'emploi est tendu, la dynamique économique est favorable pour les salariés : facile de trouver du travail. Donc problématique des entreprises : conserver les compétences sur du long terme.

Peut-être aussi un aspect générationnel : ne plus vivre pour le travail. Question : Si la difficulté de l'embauche est partagée par de nombreuses entreprises, la CCALS peut-elle faire quelque chose ?

Avis : Question de la **qualité de vie au travail** : bruit, rythme, convivialité sur une chaîne... Important que le travail soit source d'épanouissement. Exemple de l'agriculture où avant on travaillait à plusieurs pour les moissons. Retrouver le plaisir de faire ensemble.

Proposition : Existe-t-il un qualiscore des entreprises ? Peut-être utile **d'interroger les engagements des entreprises qui s'installent en ALS...** La redondance n'est pas forcément un frein (exemple du boulanger) mais il manque le cœur à l'ouvrage pour certains métiers. Les formations ne

semblent pas à la hauteur.

Avis : ne pas généraliser, la sécurité s'est beaucoup améliorée ainsi que le confort.

Question : les commerces qui ouvrent le samedi ont des difficultés à recruter car les personnes qui cherchent du travail posent leurs conditions. Comment peut-on garantir du lien social le week-end avec les commerces fermés ? Echanges autour des **choix professionnels et choix de vie**. La question n'est pas forcément celle des horaires mais plutôt celle de la motivation. Constat d'une diversité d'attentes et de besoins.

Proposition : puisque difficile de trouver des salariés qualifiés, la CCALS pourrait faire le point sur les formations existantes par rapport à la demande des entreprises et, si besoin, accompagner à la constitution d'une **formation spécifique** : formation co-crée par les employeurs et spécifique au territoire.

Proposition : Orientation professionnelle dès le plus jeune âge : **Former des jeunes**, à l'école, pour qu'ils puissent avoir un sentiment de direction.

Proposition : Soutenir les **démarches d'entrepreneuriat** (BGE...)

Avis : Quelle est la qualité des emplois du territoire ? Vigilance sur les emplois précaires. Un pied dans l'insertion, et un pied dans l'emploi précaire, ce n'est pas l'idéal. Il faut partir des personnes et des entreprises et **construire des passerelles, emploi par emploi, avec une analyse fine** -> construire à partir du territoire.